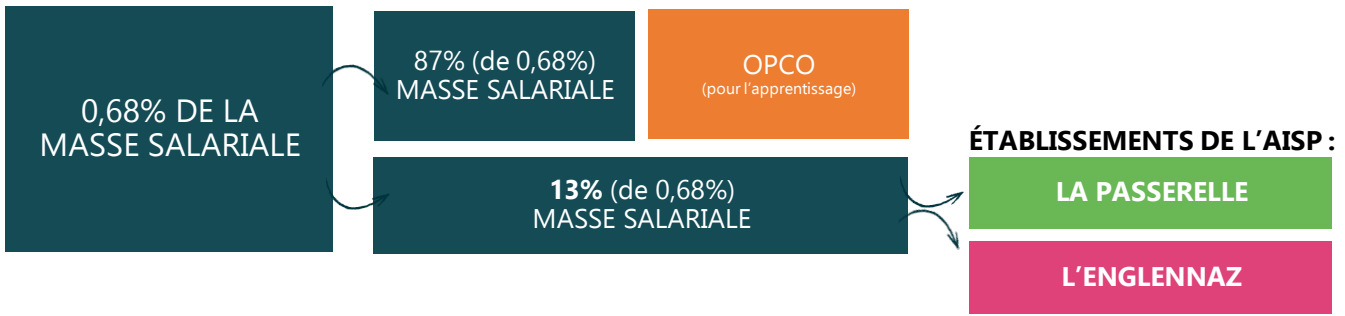


# 1

# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## La taxe d'apprentissage, comment ça marche ?



# 2

Je complète le bordereau de versement au nom d'un établissement de l'AISP avant le 31 mai 2022 (pour un maximum de 13% de 0,68% de la masse salariale) accompagné du règlement par chèque ou virement.

IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 5817 861  
BIC : CEPAFRPP382  
CAISSE D'ÉPARGNE

IBAN : FR76 1810 6000 6161 0210 2405 131  
BIC : AGRIFRPP881  
CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

# 3

Je renvoie le bordereau accompagné de mon règlement (chèque ou virement) avant le 1<sup>er</sup> Mars 2022 à : AISP - 24 Route de Thônes - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy ou par mail à [aisp@aisp74.asso.fr](mailto:aisp@aisp74.asso.fr)

À RÉCEPTION, L'AISP VOUS TRANSMETTRA PAR MAIL VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
Une question ? Un renseignement ? Contactez Marjorie Roulet-Bégasse, Attachée de Direction Générale par mail à [m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr](mailto:m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr)

## VOTRE ENTREPRISE

Dénomination : .....

N° Siret : .....

Adresse postale complète : .....

Nom - Prénom - Fonctions interlocuteur : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

À quel établissement souhaitez-vous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'ENLENNAZ et/ou  LA PASSERELLE

Somme versée (chiffres) : .....€  Chèque  Virement